

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 48 (1956)  
**Heft:** 7-8

**Rubrik:** Actualités

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

---

48<sup>me</sup> année

Juillet/Août 1956

N° 7/8

---

## Actualités

### *Pour une politique économique raisonnable*

Le 29 juin, la Commission de l'Union syndicale suisse, réunie sous la présidence d'Hermann Leuenberger, conseiller national, s'est prononcée sur divers problèmes économiques. En liaison avec la conférence économique convoquée par le Conseil fédéral au début de juillet, la commission a entendu un exposé d'Arthur Steiner, président de l'Union syndicale, sur les mesures propres à stopper le renchérissement et à corriger les aspects négatifs de la conjoncture présente. La commission s'est ralliée à l'unanimité aux propositions développées par A. Steiner.

On ne peut qu'approuver l'initiative prise par le Conseil fédéral de provoquer un échange de vues entre les représentants des associations économiques centrales aux fins de rechercher des solutions communes aux problèmes que pose la lutte contre l'inflation. Cette conférence aurait d'ailleurs dû être réunie depuis longtemps; on aurait eu ainsi la possibilité de freiner plus tôt le renchérissement et d'en atténuer les conséquences. Cependant, l'Union syndicale s'oppose catégoriquement à la conclusion de tout nouvel accord de stabilisation. Les entreprises industrielles et commerciales, les détenteurs de capitaux seraient alors les seuls bénéficiaires de la prospérité. Dans les circonstances actuelles, un tel accord donnerait une nouvelle impulsion à l'inflation.

Dans la phase présente de surexpansion économique, ce ne sont pas, contrairement à ce que l'on prétend, les salaires qui sont l'élément moteur de l'inflation, mais les investissements, qui ont atteint une ampleur excessive. Le niveau relativement bas, par rapport à l'étranger, des prix suisses à l'exportation, comme aussi le volume croissant de notre commerce extérieur démontrent que l'augmentation des salaires réels n'a été à aucun moment préjudiciable à notre capacité de concurrence. Les améliorations de salaire sont toujours demeurées dans les limites des possibilités. Dans tous les cas, elles ont été opérées sous le signe de la mesure, ce que l'on ne peut pas dire des immobilisations de capitaux. Des profits substantiels ont

permis de pousser l'auto-investissement. Les capacités de production ont été anormalement accrues; la demande s'est exagérément enflée et le nombre des travailleurs étrangers a augmenté de manière inquiétante par rapport à la main-d'œuvre suisse.

C'est donc en matière d'investissements avant tout qu'il importe de faire preuve de raison, sans compromettre pour autant les mesures de rationalisation et les perfectionnements qui sont indispensables. L'augmentation des salaires qui sont encore insuffisants constitue le moyen le plus naturel et le plus efficace à la fois de ramener les investissements à un niveau plus normal. La hausse des prix agricoles a eu pour effet d'abaisser les salaires réels des travailleurs, ce qui est proprement inadmissible en phase de prospérité, où les masses travailleuses doivent avoir leur juste part de l'accroissement du revenu national.

La réduction de la durée du travail offre un autre moyen de freiner les investissements. Elle doit être réalisée progressivement. De cette manière, notre économie sera en mesure de faire face ultérieurement avec moins de difficultés et avec moins de tensions sociales à un fléchissement éventuel de l'activité.

En outre, il convient de faire preuve de plus de mesure en ce qui concerne l'engagement de main-d'œuvre étrangère. On pourrait envisager une participation financière des employeurs de cette main-d'œuvre à l'alimentation des réserves accumulées en vue de la création de possibilités de travail.

Ces mesures doivent être complétées par une lutte plus énergique contre le renchérissement, en particulier contre la hausse des prix de détail. Ed. Wyss a précisé que les revenus agricoles ne doivent pas être augmentés par le biais d'un relèvement des prix de détail, mais par des mesures de rationalisation propres à accroître la productivité de l'agriculture, comme aussi par des subventions différenciées, dont bénéficient avant tout les petites et moyennes exploitations. Parallèlement, il conviendrait d'abaisser les droits de douane qui augmentent les coûts de revient de l'agriculture. La Confédération doit tout entreprendre pour empêcher une nouvelle hausse du coût de la vie. En particulier, le contrôle des loyers doit demeurer exclusivement l'affaire de la Confédération; il doit être maintenu jusqu'au moment où l'on disposera d'une réserve de logements vacants et à des prix abordables, suffisante pour faire contre-poids et empêcher de nouveaux relèvements des loyers.

Pour ce qui est du régime du blé, sur lequel la commission a entendu un exposé d'Otto Schütz, conseiller national, il ne sera acceptable que si les dépenses qu'il exige ne sont pas mises à la charge des consommateurs. L'Union syndicale se prononcera ultérieurement.

La commission a ensuite entendu un rapport d'Hermann Leuenberger sur la loi sur la convention collective. La commission a

estimé que le texte issu des délibérations du Conseil national ne supporte plus la moindre aggravation.

En bref, l'Union syndicale souhaite des mesures propres à ramener l'expansion économique à une cadence normale, afin qu'elle contribue, sans inutiles pertes sèches, à élever les niveaux de vie des travailleurs et à augmenter le bien-être de la nation tout entière.

### *Les coopérateurs et le renchérissement*

Le congrès de l'Union suisse des coopératives de consommation, qui s'est tenu à Lausanne au milieu de juin, s'est également préoccupé du renchérissement dans la résolution suivante:

1. L'Assemblée des délégués de l'Union suisse des coopératives de consommation (U. S. C.) réunie à Lausanne le 16 juin exprime l'appréhension que lui causent le constant renchérissement des denrées alimentaires de première nécessité et les répercussions économiques et sociales profondes qu'entraînerait nécessairement toute hausse nouvelle du coût de la vie. Fidèles à leur raison d'être, l'U. S. C. et les organisations de consommateurs qui lui sont affiliées ont toujours considéré comme une de leurs missions principales de stabiliser le coût de la vie grâce à une politique des prix et à une politique économique adéquates, poursuivies dans l'intérêt de toute notre population.

Lorsque l'origine de la hausse des prix est consécutive à l'évolution des prix sur le plan international, les possibilités d'y remédier efficacement font presque totalement défaut à l'économie suisse. Par contre, lorsque le renchérissement est dû à des conditions qui nous sont propres, l'U. S. C. est d'avis que la Confédération pourrait par des mesures appropriées le tenir en échec ou du moins en freiner les tendances ascendantes actuelles.

2. Dans le cadre de l'évolution actuelle des prix, le renchérissement des produits laitiers, déclenché le 1<sup>er</sup> mai 1956 et qui va entièrement à la charge des consommateurs, mérite une attention toute particulière.

L'U. S. C. appuie les revendications de l'agriculture suisse en faveur d'un revenu, adéquat, revendications qu'elle a toujours défendues pour des considérations économiques, sociales et de politique nationale. Elle est néanmoins d'avis que les garanties données à l'agriculture regardent l'ensemble du peuple et non les consommateurs uniquement; une telle politique irait trop unilatéralement à la charge des budgets modestes, particulièrement de ceux des familles nombreuses.

3. A vue de la courbe continuellement ascendante du coût de la vie, l'U. S. C. estime en outre nécessaire que des mesures susceptibles de stopper le renchérissement soient prises immédiatement. A son avis, un moyen efficace d'y parvenir consisterait à réduire — et partout où c'est possible à supprimer complètement — les droits de douane sur les denrées alimentaires importantes, ainsi que d'autres taxes perçues sur les importations. L'Assemblée des délégués élève aussi une sérieuse mise en garde contre les tendances qui se font jour d'obtenir la suppression de la Caisse de compensation des prix du lait et des produits laitiers, contre un relâchement général du contrôle des loyers qui ne tienne pas compte suffisamment des réalités économiques, et contre une révision du régime fédéral des blés propre à entraîner une nouvelle hausse des prix.

4. L'U. S. C. et les coopératives de consommation qui lui sont affiliées considéreront, à l'avenir également, comme étant naturellement de leur devoir de poursuivre la lutte contre la cherté de la vie et l'inflation, par une distribution rationnelle des marchandises et une politique des prix active menée dans l'intérêt des consommateurs.

### *Un appel de l'Union centrale des associations patronales*

Au début de juin, le *Journal des Associations patronales* publiait un appel pathétique relatif à l'évolution des prix et des salaires, que nous nous empressons de reproduire pour l'édification de nos lecteurs :

Ce n'est pas sans de vives appréhensions que l'Union centrale des associations patronales suisses enregistre l'évolution actuelle des prix et des salaires où les hausses se succèdent rapidement les unes aux autres. Si ces hausses devaient encore se répéter, elles porteraient certainement une grave atteinte à l'évolution économique favorable dont nous avons bénéficié ces années dernières et qui a permis une amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population. De nouvelles augmentations des prix et des salaires, loin d'apporter des avantages à notre économie, auraient au contraire pour conséquence une diminution du pouvoir d'achat du franc suisse et menaceraient ainsi l'avenir de notre économie et la prospérité du pays.

Malgré les efforts accomplis en vue d'accroître la productivité, il n'a pas toujours été possible d'augmenter les salaires sans majorer les prix de vente. La hausse a porté en particulier, ces derniers temps, sur les prix des denrées alimentaires et l'indice des loyers a de même augmenté par suite de la part croissante de nouveaux logements. Il en est résulté une augmentation de l'indice général des prix à la consommation.

Il importe donc, dans l'intérêt bien compris de l'ensemble du pays, d'arrêter cette évolution qui menace spécialement notre industrie d'exportation dont l'influence sur le plein emploi ainsi que sur notre niveau de vie est décisive. L'accroissement de la productivité rencontre chez nous plus de difficultés que dans les principaux pays concurrents, étant donné que nous ne disposons ni des matières premières suffisantes, ni d'un marché intérieur étendu et que de plus la main-d'œuvre fait actuellement défaut.

Au point de vue social également, il est indispensable, dans l'intérêt bien compris de tous, que chacun adopte une attitude de raison et de modération. Il faut à tout prix éviter que le pouvoir d'achat de notre monnaie diminue sans cesse, réduisant la valeur réelle de nos assurances et prestations sociales et compromettant le sens de l'épargne.

L'Union centrale des associations patronales suisses estime donc aujourd'hui de son devoir d'attirer l'attention sur les dangers que présente l'évolution actuelle des prix et des salaires. Elle adresse à tous les milieux intéressés à leur formation un appel pressant à faire tout leur possible pour éviter à l'avenir de nouvelles augmentations. Elle estime que c'est là le seul moyen d'arrêter une évolution dangereuse et d'assurer le relèvement de notre niveau de vie. Elle est d'ailleurs convaincue que la bonne

volonté et la collaboration de tous doivent permettre d'atteindre ce but et d'assurer ainsi la prospérité de notre économie.

Cet appel de l'Union suisse des associations patronales aurait eu sans doute une portée plus grande s'il n'avait pas omis d'attirer aussi l'attention de l'opinion publique sur l'accroissement excessif des profits et des investissements.

Il est vraiment trop facile de mettre sur le compte des salaires, dont on peut mesurer l'évolution avec une certaine certitude, les poussées inflationnistes qui se manifestent chez nous comme ailleurs. Encore que les critères pris en considération par les statisticiens fédéraux pour déterminer le mouvement du salaire réel soit fortement sujet à caution. 1939, la base de départ des calculs, est en effet arbitraire. Car, dans les années trente, les salaires ont été assez sérieusement réduits dans tous les secteurs économiques.

Les profits se cachent mieux, convenons-en, avec cette possibilité supplémentaire d'évasion constituée par les investissements superflus. Car il y a évidemment les investissements nécessaires auxquels notre industrie, le commerce et l'artisanat ne sauraient se soustraire sans renoncer du même coup à honorer une partie des commandes pour lesquelles ils se sont engagés. Manquer à ses engagements sur le plan international, c'est s'effacer délibérément devant la concurrence, personne de sérieux n'en doute. Mais il y a tant d'investissements superflus dans de successives rénovations des mêmes parties de l'usine, de la fabrique, de l'atelier, du bureau. Il y a ce faste qui se renouvelle constamment dans les magasins. Il y a le luxe éclaboussant des bagnoles interminables. Tant d'argent dépensé souvent pour l'éblouissement d'autrui, alors que transformé en rémunération il aurait permis aux travailleurs d'améliorer quelque peu leur ordinaire. Hélas, il y a encore des gens qui souffrent du fait que la prospérité profite en définitive à tout le monde, que les niveaux de vie s'améliorent, que les pôles du standing de vie semblent se rapprocher, ce qui n'est d'ailleurs qu'un effet d'optique. Une minorité en vérité.

Il est vraiment dommage que l'appel de l'Union des associations patronales suisses soit muet sur ces éléments majeurs de l'inflation. Il est regrettable aussi qu'il ignore les investissements tout simplement destinés à frustrer le fisc.

Sans ces lacunes trop visibles, nous eussions apprécié mieux encore ses sages appels à la prudence, car l'intérêt bien compris de l'ensemble du pays commande de savoir s'arrêter à une certaine limite dans la montée. Sinon les augmentations de salaire deviennent illusoires, les pensions et les épargnes se déprécient au détriment toujours des petites gens. Car ceux qui ont su s'ajuster à ce mouvement dans le vide profitable uniquement aux spéculateurs.